

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-009

du 22 juillet 2020

n°009

page 1/3

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (66) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAL (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (11) :

1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN
4. B. ROUSSENQUE donne pouvoir à J. MARECOT
5. G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
6. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIER
7. D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN
8. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT
9. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA
10. A. Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU
11. C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE

EXCUSES (4) : P. ROCHER, P. LECLERC, F. REBY, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Élection de délégués du syndicat intercommunal mixte d'équipement rural pour l'eau et l'assainissement du département de la Vienne - Eaux de Vienne – SIVEER

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes sont soumis aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

L'article 9 des nouveaux statuts du Syndicat, entrés en vigueur le 29 juin 2020 prévoit la répartition des membres du Comité syndical, mis à jour avec les chiffres de la population légale INSEE au 1er janvier 2020 comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-009

du 22 juillet 2020

n°009

page 2/3

	Population concernée	Communes concernées	en arrondi
Grand Poitiers	52 366	29	15
Grand Châtellerault	86 286	48	25
Pays Loudunais	25 182	45	11
CC Vienne et Gartempe (Eau)	40 554	55	8
Communes Vienne et Gartempe (Assainissement)			8
Vallées du Clain	26 944	16	8
CC Haut-Poitou (Eau)	42 294	35	7
Communes Haut-Poitou (Assainissement)			7
Civraisien-en-Poitou	28 263	40	11
Thouarsais (Marnes)	269	1	1
Marche Occitane - Val d'Anglin (Tilly)	141	1	1
Chinon, Viennet et Loire (Marçay)	525	1	1
Total	302 824	271	103

NB en 2010

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération n°1 du 19 juin 2019 du comité syndical d'Eaux de Vienne – SIVEER, relative à la modification des statuts du syndicat,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de délégués du syndicat intercommunal mixte Eaux de Vienne – SIVEER afin de permettre à celui-ci de poursuivre son fonctionnement suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Les délégués élus sont :

25 titulaires :	25 suppléants
- Antoine BRAGUIER (St-Gervais-Les-3-Clochers)	- Pascal LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)
- Pierre LEDOUX (Availles-en-Châtellerault)	- Jeannie MARECOT (Châtellerault)
- Bernard HENEAU (Bellefonds)	- Pierre LOURY (St-Rémy-Sur-Creuse)
- Laurent BLIN (Bonneuil-Matours)	- Jacky GALOCHAT (Colombiers)
- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	- André GUIGNARD (Thuré)
- Claude MARCHAISSÉAU (Antran)	- Françoise BRAUD (Châtellerault)
- Evelyne AZIHARI (Châtellerault)	- Béatrice ROUSSENQUE (Châtellerault)
- Stéphane RAYNAUD (Châtellerault)	- Elisabeth PHILIPPONNEAU (Châtellerault)
- Michel DROIN (Châtellerault)	- Gwénaelle PRINCET (Châtellerault)
- Gérard LEFEVRE (Archigny)	- Jacques MELQUIOND (Châtellerault)

Envoyé en préfecture le 24/07/2020

Reçu en préfecture le 24/07/2020

Affiché le

24 JUL 2020

ID: 086-248600413-20200722-CC_20200722_009-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-009

du 22 juillet 2020

n°009

page 3/3

- Michel FRESNEAU (Châtellerault)	- Patrice CANTINOLLE (Châtellerault)
- Laurence RABUSSIER (Châtellerault)	- Maryse LAVRARD (Châtellerault)
- Didier SIMONET (Châtellerault)	- David SIMON (Châtellerault)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Annick GRATEAU (Pleumartin)
- Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Jean-Louis GAUD (Vouneuil-sur-Vienne)
- Franck ROY (Dangé-Saint-Romain)	- Eric HANSE (Orches)
- Joël COGNE (Leigné-Les-Bois)	- Fatima BOUHASSOUM (Leigné-Les-Bois)
- Henri COLIN (Lençloître)	- Bertrand CUSSAGUET (La roche Posay)
- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	- Jean-Bernard GUERY (Leugny)
- Thierry MIREBEAU (Monthoiron)	- Christophe BOCQUIER (Monthoiron)
- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)	- Alain CATHELIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Alain BESNAULT (Oyré)	- Francis SOURIAU (Mondion)
- Thierry TRIPHOSE (Mairé)	- Flavien CARTIER (Pleumartin)
- Clément CHAPUT (Naintré)	- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)
- Fabrice DINAIS (Buxeuil)	- Dominique MARTIN (Senillé-Saint-Sauveur)

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



